ATLAS COPCO APPLICATIONS INDUSTRIELLES SAS
ZAC des Epineaux
14, Avenue Louis Bleriot
TSA 26929
95740 FREPILLON
Capital 2 325 000 Euros
R.C.S. PONTOISE B 348 582 776
N° TVA: FR 70 348 582 776
SIRET: 348 582 776 00053

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MARQUE ATLAS COPCO

GENERALITES

Les offres sont faites et les commandes acceptées selon les termes et conditions ci-après. Les présentes conditions de vente s'appliquent qu'elles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur. La conclusion du contrat, sous quelque forme que ce soit, comporte l'application automatique et impérative des présentes conditions qui constituent un élément essentiel de la vente sans lequel Atlas Copco Applications Industrielle Sas n'aurait pas contracté. L'acheteur accepte donc contractuellement les présentes conditions de vente, de garantie et renonce définitivement à opposer ses propres conditions générales d'achat.

Art. 1 - COMMANDE

Toute commande ne devient ferme qu'après acceptation d'Atlas Copco par un accusé de réception de commande Atlas Copco Applications Industrielle Sas. Les offres de prix du vendeur sont valables 3 mois. Les offres du vendeur sont faites sous réserve que les produits soient disponibles pour livraison lors de la commande**.** Les bulletins de commandes recueillis par nos représentants, les garanties qu'ils ont pu prendre, ne deviennent définitifs qu'après approbation d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas. Toute modification de la commande dégage Atlas Copco Applications Industrielles Sas, du respect du délai d'exécution initialement prévu. Toute remise de commande implique pour l'acheteur l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions. Ces conditions ne peuvent être modifiées par des situations contraires pouvant figurer sur le bon de commande de l'acheteur, sur ses documents commerciaux, sauf accord expresse d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas figurant sur notre accusé de réception de commande.
Modalités de réception et traitement des commandes (équipements et pièces de rechange) par Atlas Copco Applications Industrielles Sas :
Commandes reçues via le portail de commande en ligne Atlas Copco "Smart Portal" ou solution EDI validée par Atlas Copco* : Minimum de commande, 20 € H.T. - Livraison Franco de port et d'emballages en transport standard - Livraison à une adresse en France Métropolitaine : Gratuite - Forfait Express UPS avant 12H00 : 80€ H.T.

IMPORTANT : Commandes reçues hors portail de commande en ligne Atlas Copco "Smart Portal" ou solution EDI validée par Atlas Copco*: Minimum de commande, 200 € ; Franco de port et d'emballages ; Pour toute commande de 20 € à 199 € un montant forfaitaire de gestion de commande de 100€ H.T. s'appliquera ;
Livraison à une adresse différente : Forfait 20 € Forfait Express UPS avant 12H00 : 106€ (*A l'exception d'accords et conventions en vigueur entre l'acheteur et Atlas Copco Application Industrielles SAS)

Art. 2 - LIVRAISON

Les matériels vendus sont tenus à disposition de l'acheteur ou de son transporteur dans les locaux d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas, ou livrés par Atlas Copco Applications Industrielles Sas au lieu indiqué par l'acheteur. Les matériels sont vendus départ usine et voyagent aux frais, risques et périls de l'acheteur, même pour expédition franco ou contre remboursement. Atlas Copco Applications Industrielles Sas décline toute responsabilité pour tout retard, avarie ou manquant, pouvant être constatés à l'arrivée. L'acheteur doit procéder à la reconnaissance exacte des marchandises à l'arrivée et, adresser une réclamation par lettre recommandée avec avis de réception au transporteur dans les 48h. Les délais de livraison et de mise à disposition figurant sur les accusés de réception de commande Atlas Copco Applications Industrielle Sas sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement d'Atlas Copco Applications Industrielles SAS. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. En cas de défaillance de l'acheteur ou de son transporteur le jour de la livraison ou de la mise à disposition, Atlas Copco Applications Industrielles Sas pourra considérer, si elle le souhaite, que la vente est annulée. Atlas Copco Applications Industrielles Sas pourra également facturer des frais de stockage, y compris si elle choisit l'annulation de la vente.
Atlas Copco Applications Industrielles Sas ne sera responsable en aucune circonstance, des pertes de production, de bénéfices ou toute autre perte économique successive.

Art. 3 - PRIX - REMISE

Atlas Copco Applications Industrielles Sas se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis. Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande. Atlas Copco Applications Industrielles Sas se réserve le droit de stopper, sans préavis, la fabrication ou retirer de la vente d'un de ces produits ainsi que la faculté d'y apporter toute modification ou amélioration technique. Les prix indiqués s'entendent net hors taxe, pour des appareils nus. Les appareils et leurs pièces détachées sont facturés aux prix résultant de l'application au jour de la commande, de la formule de révision, défini d'un commun accord lors de la passation de la commande. L'acheteur accepte donc par avance la variation de prix qui serait susceptible d'intervenir entre la date de commande et celle de la livraison, sans pouvoir s'en prévaloir comme cause d'annulation de la commande. Les prix sont calculés nets. Les matériels vendus sur catalogue ou Internet sont facturés au prix tarif en vigueur au jour de la commande quelles que soient les mentions stipulées sur les commandes ou confirmation de commande. L'acheteur pourra bénéficier des remises qui ont été convenues avec Atlas Copco Applications Industrielles Sas lors de l'acceptation de la commande.

Art. 4 - GARANTIE

Outre la garantie légale dont bénéficie l'acheteur conformément aux dispositions du code civil, le matériel vendu neuf est garanti contre tout vice de conception, de matière et de fabrication pendant une durée de 6 mois à compter de la mise à disposition, sous réserve d'avoir été employé de façon normale et entretenu conformément aux instructions du constructeur. Les pièces et accessoires non fabriquées par Atlas Copco Applications Industrielles Sas bénéficient de la garantie constructeur. Dans tous les cas, la garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, et ne s'étend ni aux dommages résultants directement ou indirectement des clauses ci-dessus indiquées, ni aux réparations ou remplacement effectués sans notre autorisation. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées franco, sans délai, en nos magasins pour permettre à Atlas Copco Applications Industrielles Sas de vérifier s'il y a défaut de matière et non usure normale ou accident résultant d'un mauvais usage, de maladresse, de négligence ou de malveillance. Toute pièce reconnue défectueuse est remplacée gratuitement départ magasins ou réparée dans nos ateliers. D'une manière générale l'immobilisation du matériel ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnité. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garanti du matériel. La garanti ne peut s'appliquer en cas de vice de fonctionnement résultant d'une intervention sur le matériel ou en cas de négligence de l'acheteur qui entraînerait la cessation de celle-ci. Cas pour lesquels la garantie ne peut être prise en compte :

- Utilisation anormale ou non conforme au constructeur
- Transformation ou modification du matériel
- Réparation ou intervention quelconque d'une personne extérieure à notre service après-vente de notre site
- Usure normale

Art. 5 - FACTURATION

Les prix facturés sont d'office majorés de la Tva en vigueur. L'exonération de Tva ne peut être obtenue que contre fourniture préalable d'un justificatif d'exonération visé par le centre des impôts, pour les marchandises destinées à l'exportation ou soit avec une identification fiscale de l'acheteur pour les échanges intra-communautaires.

Art. 6 - RETOUR DE MATERIEL

Le matériel devra être retourné dans son emballage d'origine et ne devra avoir subi aucune modification sans l'accord préalable d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas. Les frais de transport seront à la charge de l'acheteur. Atlas Copco Applications Industrielles Sas se réserve le droit d'accepter de reprendre le matériel sous certaines conditions :

- Tout matériel sera repris sans conditions suite à une erreur d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas
- Toute demande de retour de matériel doit s'effectuer par e-mail avec fourniture de photos de l'emballage et étiquette d'origine avant expédition et devra être validée par le vendeur.
- Seul le matériel en code 1 (outils courants) peut être repris avec une décote de 10%, si le conditionnement et l'étiquette d'origine sont intacts.
- Si le l'étiquette est coupée, emballage d'origine endommagé, pièce et documentation manquantes, une décote minimum de 20% sera appliquée par le vendeur, sans aucun préjudice de l'acheteur.
- Tout matériel abîmé, ou non stocké en standard (Codes 2 et 3) ne sera ni ne repris ni échangé.

Art. 7 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être adressés au siège social d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas, par virement uniquement. Les conditions de paiement sont fixées par l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Economie n°2008-776 du 4 août 2008, soit « 45 jours fin de mois ou 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture, sauf conditions particulières. La première commande est payable d'avance et un acompte de 30% est demandé pour les commandes supérieures à 10 K€. Un escompte peut être accordé par Atlas Copco Applications Industrielles Sas, selon les modalités figurant sur la facture. Cet escompte ne sera pas déduit sur les factures, mais restera à la charge de l'acheteur de déduire celui-ci par ses soins. Aucun paiement par compensation entre les factures fournisseurs et clients ne sont autorisés sans l'accord express d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas.

Art. 8 - RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement Atlas Copco Applications Industrielles SAS pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Les pénalités de retard applicables sont celles figurant sur la facture soit 10.75% l'an, ainsi que 40€ forfaitaires par facture pour frais de recouvrement, conformément à l'application du décret n°2012-1115 du 2 Octobre 2012. Pour toute somme impayé totale ou partielle à sa date d'échéance, toutes les créances échues et non échues deviennent exigibles et dues.

Art. 9 - RESERVES DE PROPRIETE

Atlas Copco Applications Industrielles Sas se réserve, en application des articles 1583 et suivants du code civil et L621-122 du code du commerce, la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix en principal et des intérêts le cas échéant, qui seul opère le transfert de propriété. La simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. L'acheteur a la garde et la responsabilité du matériel dès sa livraison et devra en conséquence faire assurer celui-ci contre pertes et dégâts et procéder, en cas de destruction partielle ou totale, à sa remise en état ou remplacement. En cas de saisie opérée par des tiers ainsi qu'en cas de dépôt de bilan, l'acheteur est tenu d'aviser sans délai Atlas Copco Applications Industrielles Sas, de façon à ce que celui-ci puisse exercer son droit à revendication.
En cas de non-paiement d'une seule échéance, la restitution des marchandises livrées pourra être réclamée par Atlas Copco Applications Industrielles Sas par tous moyens et notamment par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de reprise de matériel, Atlas Copco Applications Industrielles Sas remboursera le montant des acomptes éventuellement payés par l'acheteur après déduction des pertes de valeur subies par le matériel.

Art. 10 – CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Atlas Copco Applications Industrielles SAS conservera tous les droits, dont le droit de propriété et la possession, sur le savoir-faire, les informations techniques, les dessins, spécifications ou documents, idées, concepts, méthodes, processus, techniques et inventions développés ou créés par d'Atlas Copco Applications Industrielles SAS ou pour le compte de celui- ci et fournis à l'acheteur au titre d'une commande. L'acheteur s'engage à garder confidentielles toutes ces informations et à ne pas les divulguer à un tiers, tant que celles-ci ne seront pas tombées dans le domaine public, et à ne pas les utiliser à une autre fin que l'utilisation des biens sans l'autorisation écrite préalable d'Atlas Copco Applications Industrielles SAS.

Atlas Copco Applications Industrielles SAS conservera la propriété de tous les brevets, droits d'auteur, secrets industriels, droits des dessins et modèles ou de tous autres droits de propriété intellectuelle attachés aux matériels vendus ou liés à ceux-ci et l'acheteur n'acquerra aucun de ces droits de propriété intellectuelle, sauf stipulation expresse des présentes, notamment sur toute information technique, savoir- faire, dessins et spécifications fournis par Atlas Copco Applications Industrielles SAS ou relatifs aux matériels vendus.

Les marques de fabrique et dénominations commerciales d'Atlas Copco Applications Industrielles SAS, que de ses sociétés affiliées, seront utilisées dans les mêmes conditions qu'elles le sont par Atlas Copco Applications Industrielles SAS sur les services ou la documentation y afférente.

Art. 11 - FORCE MAJEURE

Atlas Copco Applications Industrielles Sas sera libérée de ses obligations par tout évènement indépendant de sa volonté qui empêcherait ou retarderait la fabrication et/ou la livraison des produits.

Art. 12 - DOMMAGES DIRECTS & INDIRECTS

A l'exception de ce qui est stipulé ailleurs dans les présentes conditions générales de vente, aucune partie ne sera responsable à l'égard de l'autre de perte de production, manque à gagner, perte d'usage ou d'une chance de contracter, ou de tout autre dommage consécutif ou indirect quel qu'il soit.

La responsabilité d'Atlas Copco Applications Industrielles SAS sera limitée à la valeur de la commande sous laquelle la responsabilité s'est manifestée, sauf en cas de faute intentionnelle ou la négligence grave ou si cette limitation ne serait autrement pas possible sous la loi impérative applicable.

Art. 13 – EXIGENCES LOCALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

En passant une commande, l'acheteur atteste que la commande ne sera pas utilisée à des fins liées à des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ou à des missiles capables de délivrer de telles armes, ni à aucune autre fin interdite par la loi en vigueur. En outre, l'acheteur atteste qu'il respecte les exigences locales et internationales applicables en matière de commerce extérieur et de douane ou tout embargos ou autres sanctions. L'acheteur informera Atlas Copco Applications Industrielles SAS immédiatement par écrit de toute violation de la présente déclaration. Atlas Copco Applications Industrielles SAS ne sera pas tenu d'exécuter une commande ou un contrat contraignant, ou toute partie de celui-ci ni ne sera responsable de sa non-exécution, si cette exécution est empêchée par des obstacles découlant d'exigences locales et/ou internationales applicables en matière de commerce extérieur et de douanes, d'embargos ou d'autres sanctions. Atlas Copco Applications Industrielles SAS a le droit de mettre fin à une commande ou à un contrat contraignant, ou à toute partie de celui-ci, avec effet immédiat et sans préavis, si l'exécution est empêchée par des obstacles découlant d'exigences locales ou internationales applicables en matière de commerce extérieur et de douane, d'embargos ou d'autres sanctions. L'acheteur indemnisera Atlas Copco Applications Industrielles SAS pour tout dommage direct ou indirect résultant d'une violation de la présente déclaration.

Art. 14 - JURIDICTION

Les ventes de la société Atlas Copco Applications Industrielles Sas sont soumises à la loi Française. Il est fait attribution expresse de compétence au tribunal dans le ressort duquel se trouve le siège social d'Atlas Copco Applications Industrielles Sas.